

COMMUNIQUE DE PRESSE

EXPLOITATIONS AGRICOLES DU GERS : REVALORISATION DES SALAIRES

Réunis au sein de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE, les partenaires sociaux de la commission mixte des exploitations agricoles du Gers sont parvenus à un accord le 24 février sur une revalorisation des salaires de 2,5 % pour l'ensemble de la grille conventionnelle, à l'exclusion des cadres, à effet au premier mars 2012.

Pour en savoir plus, contactez les services de l'Inspection du travail du Gers au 05 62 58 37 32.

Contacts Presse :

Préfecture - Service départemental de la communication interministérielle : 05.62.61.43.68

DIRECCTE – Unité territoriale du Gers : Bernard CARLUTTI ☎ 05 62 58 37 33
- Mél : bernard.carlutti@direccte.gouv.fr